



Dans ce bulletin:

- DEI Niger Organise Une Journée pour une Bonne Rentrée Scolaire
- DEI-Albanie/ CRCA Organise une Cérémonie de Remise de Prix des Médias pour les Droits de L'enfant
- DEI rejoint des Initiatives pour en finir avec la violence contre les Enfants
- DEI-Palestine mène des efforts pour établir un mécanisme pour la Protection de l'Enfance

Bienvenus au bulletin de Défense des Enfants International (DEI)

Le 20 novembre a marqué une journée qui tient à cœur le mouvement de DEI : La Journée Mondiale de l'Enfance. Les gouvernements, les organisations de droits de l'homme et les enfants à travers le monde ont célébré les droits de l'enfant et commémoré l'anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant.

Cette question du Bulletin de DEI marque ce jour en mettant en évidence

la profondeur et la diversité du travail sur les droits de l'enfant qui continue à se faire à travers les sections nationales de DEI. Les articles sur cette question explorent les plaidoyers accomplis au niveau régional, les initiatives de mise en œuvre de partenariat avec les médias et l'activisme basé sur l'action sur le terrain et présentant la passion de DEI, sa vision et sa détermination de faire du monde un meilleur endroit pour les enfants. ♦

DEI Niger Organise Une Journée de Réflexion et de Plaidoyer pour une Bonne Rentrée Scolaire

Depuis plusieurs années, la rentrée scolaire au Niger est le plus souvent source de controverse entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Elle est tantôt mal préparée par le gouvernement ou boycottée par les partenaires dont principalement les syndicats du secteur de l'éducation. Cette situation crée une angoisse et une incertitude chez les élèves et leurs parents.

Cette année encore, des inquiétudes ont existé sur l'effectivité de la rentrée scolaire 2007-2008 car, malgré les assurances que donne le gouvernement, les menaces de boycott des organisations syndicales de l'éducation ont persisté aussi.

Aussi, dans le souci de créer des conditions sereines pour une rentrée scolaire acceptée par tous les acteurs de l'éducation, DEI-Niger (ADENI) a envisagé d'organiser une journée de réflexion et de plaidoyer pour une bonne rentrée scolaire 2007-2008. L'événement s'est tenu le mardi 02 octobre 2007 à Niamey.

Cinquante acteurs de l'éducation ont participé durant cette journée incluant des ministères du gouvernement, des syndicats du secteur de l'éducation, des représentants des organismes interna-

tionaux et des représentants des ONG œuvrant dans le secteur de l'éducation et les droits de l'enfant.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours du président de DEI-Niger, Idrissa Djibrilla, qui a souligné que « notre devoir à tous dans le système éducatif est de garantir le droit à l'éducation des enfants ». Ensuite, le Secrétaire Général adjoint représentant le Ministre de l'Education Nationale, a présenté un discours en disant que « les ratifications par le Niger des conventions fondamentales des Nations Unies et du BIT en matière de protection de l'enfant témoignent de la conscience que l'Etat du Niger a de ces principes. Tout développement a pour base le respect des droits de l'enfant, dont le droit à l'éducation est le droit principal ».

La journée a inclut un exposé sur les droits de l'enfant, une discussion en ce qui concerne les préparatifs financiers de la rentrée scolaire, et un débat sur les causes des menaces de boycott de la rentrée scolaire.

voir "Une Journée de Réflexion et de Plaidoyer" à la page 2



Conférences à venir:

Researching
Children
Conférence 2007

Innsbruck, Autriche
10-12 déc. 2007

FICE Congress -

“Better Future for
Children - Today
- 60 years of Inter-
national Coopera-
tion for Children in
Care.”

Helsinki, Finlande
11-13 juin 2007

Novembre 2007

Vol. 5, No. 11

DEI-Albanie/CRCA Organise une Cérémonie de Remise de Prix des Médias pour les Droits de L'enfant

Dans une cérémonie spéciale qui a eu lieu le 31 septembre 2007, DEI-ALBANIE (le Centre des Droits Humains de l'Enfant en Albanie) a récompensé les gagnants des Prix des Médias 2006 pour les Droits de l'Enfant à Tirana, en Albanie. Le but de cette initiative de récompense était d'améliorer les reportages sur les questions de droits de l'enfant dans la presse écrite et les médias audiovisuels en Albanie.

“J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui le nom des gagnants du Prix des Médias 2006 pour les Droits de l'Enfant “ a déclaré M. Altin Hazizaj, Directeur de DEI-ALBANIE/CRCA. “Les médias jouent un rôle important en informant le grand public sur les questions qui touchent les enfants et le Centre albanais des Droits Humains de l'Enfant/DEI-ALBANIE va continuer dans les prochaines années à accorder des prix aux journalistes qui promeuvent et respectent les Droits de l'Enfant en Albanie “.

La cérémonie a été aussi suivie et accueillie par Mme. Valentina Leskaj, Cheffe de la Commission Parlementaire pour les Médias et l'Éducation du Parlement albanais et Mme. Birgitta Silén, la Cheffe de la Coopération et du Développement au Centre International de Olof Palme, en Suède.

Les Prix des Médias pour les Droits de l'Enfant, présentés pour une deuxième année consécutive, sont basés sur trois catégories principales : Prix de la Presse écrite pour les Droits de l'Enfant; Prix de la Radio pour les Droits de l'Enfant; et Prix de la Télévision pour les Droits de l'Enfant. Les lauréats de cette année étaient les suivants:

- M. Alban Dudushi, un présentateur bien connu et journaliste à la Télévision nationale ‘ Top Channel ‘, comme meilleur journaliste pour les Droits de l'Enfant sur une chaîne de télévision.

- La Section albanaise de BBC World Service, comme meilleure station de Radio qui couvre régulièrement les questions relatives aux Droits de l'enfant, en particulier celles liées au trafic d'enfants, au travail et à l'exploitation des enfants.

- M. Kamber Velaj, journaliste au Quotidien ‘SHQIP’, comme meilleur journaliste pour les Droits de l'Enfant dans la

Presse écrite, basé sur sa couverture médiatique continue de la vie des enfants, des problèmes touchant les enfants et des violations des Droits de l'Enfant en Albanie.

Le but des Prix des Médias pour les Droits de l'Enfant est de promouvoir les questions de Droits de l'Enfant dans la presse écrite et les médias audiovisuels en Albanie; augmenter le niveau des reportages des médias sur les enfants ainsi que l'éthique médiatique dans leurs rapports sur les enfants et leurs droits. DEI-Albanie/CRCA a aussi lancé officiellement les procédures de candidatures pour les Prix des Médias 2007 pour les Droits de l'Enfant, dont les gagnants seront annoncés en Décembre 2007. ♦

Altin Hazizaj
Directeur, DEI-Albanie

Une Journée de Réflexion et de Plaidoyer

(suite de la page 1)

Enfin, les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- 1) La création d'une synergie d'actions de tous les acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation pour un bon déroulement de l'année scolaire.

- 2) L'élaboration d'un rapport alternatif annuel du suivi de la Convention relative aux Droits de l'Enfant par les acteurs intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant.

- 3) La multiplication de ce genre de journées de réflexion.

- 4) Un dialogue franc entre les ministères en charge de l'éducation et les syndicats du secteur.

Les débats ont été riches et constructifs entre les partenaires sociaux et les représentants des ministères. Les participants ont estimé que ce genre de réunion devrait servir d'exemple aux ministères en charge de l'éducation dans le cadre de la promotion du dialogue en milieu scolaire. ♦

Idrissa Djibrilla
Président, DEI-Niger



Liens:

Tribune des Droits Humains (de Genève)

.....

Evaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

.....

Conseil de l'Europe - Conférence des Ministres Européens de la Justice

.....

Outils des Droits de l'Homme

.....

Novembre 2007

Vol. 5, No. 11

DEI rejoint des Initiatives Internationales pour en finir avec la violence contre les Enfants

La publication de l'Étude des Nations Unies sur la Violence contre les Enfants a été cruciale dans la mise en exergue de l'omniprésence de la violence contre les enfants dans toutes les régions du monde. En tant que membre du Comité consultatif d'ONG pour le suivi de cette Étude, DEI s'est activement impliquée dans le travail de lobbying en vue d'actions sur les recommandations de l'Étude, y compris pour l'établissement d'un Représentant Spécial de L'ONU sur la violence contre les Enfants.

Comme moyen de poursuivre sa contribution à ce processus, DEI va lancer une initiative de suivi au niveau du mouvement pour soutenir l'action sur les recommandations de l'Étude de L'ONU au sein des sections nationales de DEI. Cette initiative est coordonnée par DEI-Costa Rica, le Vice-président de DEI pour les Amériques et le Secrétariat International.

Pour soutenir les sections nationales dans leur travail de plaidoyer par rapport

à cette question, DEI préparera "un kit" d'outils et de matériel sur les divers composants de l'Étude des Nations Unies. Ce kit comprendra : un résumé de l'Étude des Nations Unies et une version adaptée aux enfants, un tableau de bonnes pratiques au sein du mouvement de DEI; un manuel sur le plaidoyer contre la violence; une série de prospectus sur les thèmes clés de l'Étude de L'ONU; et un compte rendu des consultations régionales conduites dans le cadre de la préparation à l'Étude des Nations Unies.

DEI-Costa Rica et le Secrétariat International auront comme objectif de préparer le matériel et de le distribuer aux sections nationales de DEI avant janvier 2008. Il est à espérer que ces outils soutiendront les sections dans leur travail pour mettre en application les recommandations de l'Étude de L'ONU dans leurs contextes nationaux spécifiques. ♦

Le Secrétariat International de DEI

DEI-Palestine mène des efforts de plaidoyer pour établir un nouveau mécanisme de l'Union Européenne pour la Protection de l'Enfance en Israël /Palestine

La section Palestinienne de Défense des Enfants International (DEI-PS) cherche actuellement le soutien pour une initiative de plaidoyer qui pourrait mener à la mise en oeuvre des Directives de l'Union Européenne concernant les enfants dans le conflit armé en Israël et en Palestine avant 2008.

Les Directives de l'Union Européenne concernant les Enfants dans les conflits armés ont été adoptées en 2003 dans le but « de faire face aux conséquences à court, moyen et long terme des conflits armés sur les enfants ». Elles exhortent les pays non membres de l'Union Européenne touchés par un conflit, de mettre en oeuvre des normes humanitaires légales et internationales en matière de droits de l'homme pour la protection de l'enfance. Ils demandent aux missions diplomatiques de l'Union euro-

péenne dans ces pays de faire un rapport sur des violations graves de ces normes commises au cours des conflits. Sur la base de ces informations, le Conseil de l'Union Européenne identifie les situations où une action est sollicitée. Les actions potentielles comprennent : un dialogue politique, des démarches (actions spéciales envers les gouvernements conformément à la position de l'Union européenne sur une question particulière), une coopération multilatérale, des opérations de gestion de crise, des formations et des mesures ciblées.

voir "DEI-Palestine mène des efforts pour établir un mécanisme pour la Protection de l'Enfance" à la page 4



Novembre 2007

Vol. 5, No. 11

DEI-Palestine mène des efforts pour établir un mécanisme pour la Protection de l'Enfance *(suite de la page 3)*

Le conflit Israël/Palestine n'est pas actuellement inclus dans la liste des pays prioritaires pour le suivi, le rapport et l'action sous les Directives, mais la Stratégie de mise en oeuvre pour les Directives souligne le besoin de surveiller les situations inquiétantes dans les pays non-prioritaires, aussi bien que dans les pays prioritaires.

En vue d'évaluer et promouvoir le degré d'engagement de l'Union européenne à cet égard en Israël /Palestine, DEI-PS et leurs associés basés à Londres, la Coalition pour stopper l'utilisation d'Enfants Soldats, a effectué une mission de plaidoyer en Palestine en juillet 2007. Pendant cette mission, DCI-PS et la Coalition ont rencontré les représentants des missions diplomatiques de l'Union européenne en Palestine et les ont encouragés à augmenter leur contrôle et leurs rapports sur des violations de droits de l'enfant. De plus, DCI-PS et la Coalition ont mis en évidence le travail du Groupe de Travail d'Israël/Palestine sur la Résolution 1612 du conseil de sécurité de l'ONU concernant les enfants et les conflits armés, qui annonce déjà des violations de droits de l'enfant au Conseil de sécurité. Il a été indiqué que les deux mécanismes pourraient facilement être harmonisés pour soutenir les chefs de missions de l'Union européenne dans leurs devoirs de rapport, et DEI-PS, membre fondamental du Groupe de Travail (de la résolution) 1612, a acquis le plein appui du groupe sur cette initiative de plaidoyer.

Il vaut la peine d'indiquer aussi, que les six violations graves inscrites dans le texte des Directives de l'Union européenne sont semblables aux six violations graves inscrites sur la Résolution 1612. Ces dernières sont : les recrutements, les tueries et mutilations, les attaques sur des écoles et des hôpitaux, le blocage à l'accès humanitaire, les violences sexuelles et les enlèvements. Cependant, dans le conflit Israël/Palestine, les violences sexuelles et les enlèvements sont rarement rapportés.

La mission de plaidoyer de Juillet visait à rappeler aux chefs de mission de l'Union européenne que faire des rapports sous les Directives de l'Union européenne concernant les Enfants et les Conflits Armés faisait partie de leur mandat et que les informations étaient aisément disponibles dans un format qui était compatible avec les conditions de

rapport de l'UE. Les canaux de communication ont été établis à cette fin, entre le personnel des missions aux droits de l'homme et le Groupe de Travail sur la Résolution 1612, via DEI-PS. Néanmoins, la stratégie globale du plaidoyer, tant sur le terrain qu'à Bruxelles, est restée à faire pression sur la présidence portugaise de l'Union Européenne pour inclure le conflit dans la liste prioritaire des Directives. Inclure le conflit sur la liste prioritaire est en effet une première étape importante vers une politique significative de l'Union européenne pour protéger les enfants des conflits.

Une récente progression majeure à Bruxelles a récompensé ces efforts de pression. Dans la deuxième semaine de novembre, le COHOM (Groupe de Travail sur les Droits de l'homme du Conseil de l'Union Européenne), a inopinément inclus une discussion et une décision possible sur l'expansion de la liste prioritaire dans l'ordre du jour de sa réunion du 28-29 novembre. En conséquence, "un ensemble" de conflits pourrait être ajouté à la liste prioritaire des Directives, y compris le Tchad, Israël/Palestine, le Liban, Haïti et L'Irak.

Cette décision du groupe de travail est bienvenue non seulement parce qu'elle démontre l'intention de l'UE de donner la priorité des droits des enfants au sein du conflit Israël/Palestine, mais aussi parce que quand la Présidence de l'UE sera remise à la Slovaquie en 2008, un nouveau cycle de plaidoyer sur les Directives de l'Union européenne devra commencer.

Anticipant sur la réunion du 28-29 Novembre, DEI-PS et la Coalition recherchent l'appui de leurs associés de l'ONU et d'ONG pour faire pression sur les chefs de mission appropriés de l'Union européenne et les représentants d'institutions de l'Union européenne basées en Israël et la Palestine, aussi bien que des membres du groupe de travail COHOM et la Présidence de l'Union européenne à Bruxelles, en faveur du fait de donner la priorité au conflit dans la mise en oeuvre des Directives de l'Union européenne concernant les Enfants et les Conflits Armés.

voir "DEI-Palestine mène des efforts pour établir un mécanisme pour la Protection de l'Enfance" à la page 5



Contributeurs:

Julia D'Aloisio
Idrissa Djibrilla
Altin Hazizaj
Isabelle Guitard



Rédaction:

Julia D'Aloisio



Concept:

Abigail Luempert



Traduction:

Marie Dominique
Faye
Rocío Gómez
Zamora
Patricia Straulino
Elaine Lammas
Julia D'Aloisio



Rifat Odeh Kassis
president@dcf-is.org

Rebecca Morton
director@dcf-is.org

Novembre 2007

Vol. 5, No. 11

DEI-Palestine mène des efforts pour établir un mécanisme pour la Protection de l'Enfance (suite de la page 4)

Plus de 900 enfants palestiniens et plus de 100 enfants israéliens ont été tués comme conséquence directe du conflit depuis le début de la deuxième Intifada, en septembre 2000. De plus, tous les enfants palestiniens ont depuis lors subi des violations systématiques répandues de leurs droits sous l'occupation israélienne. En tout temps cette année, entre 300-400 enfants palestiniens - certains pas plus jeunes que 12 ans - ont été détenus en Israël comme prisonniers politiques. Ces enfants passent des mois et parfois des années, en détention; la plupart d'entre eux dans des prisons à l'intérieur d'Israël, avec des droits aux visites familiales réduits. Ils ratent leur éducation et subissent de façon routinière de mauvais traitements et des privations. D'autres violations graves et répandues de droits de l'enfant palestiniens sont : les mutilations dues aux tirs d'obus et bombar-

dements aveugles des opérations militaires israéliennes et des combats entre factions palestiniennes; les déplacements obligatoires résultant des démolitions de maisons et la construction du mur de séparation; l'accès réduit aux services de santé et de l'enseignement; les attaques dirigées sur des écoles et des hôpitaux; le refus d'accès à l'aide humanitaire; et les mauvais traitements sévères équivalant à la torture.

La mise en oeuvre d'un nouveau mécanisme pour le contrôle de l'Union Européenne, les rapports et des actions sur la violation des droits de l'enfant en Israël et Palestine est nécessaire de manière urgente. ♦

Isabelle Guitard
International Advocacy Officer (UN, EU)
DCI-Palestine

International Secretariat
Case postale 88
CH-1211 Geneva 20

Tel: +41 22 734 05 58
Fax: +41 22 740 11 45

communications@dcf-is.org



Veillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles, elles ne reflètent pas la position officielle des membres du CEI ou du mouvement dans son ensemble.